

FICHE DE POSTE

POSTE DE PROFESSEUR RESSOURCES « TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME » (TSA)

Dans le département, le professeur ressources « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN ASH1 dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants. Il travaille en coopération avec le professeur ressource TND.

Missions

Conseil et accompagnement des enseignants	<ul style="list-style-type: none">- Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire.- Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec des TSA.- Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins), à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques et à leur suivi en situation d'apprentissage.- Il a pour mission de proposer à l'enseignant de l'élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de cet élève.- Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative.- Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec des TSA.
Articulation avec les PCO 0/6 ans	Dans le cadre des interventions prévues au titre d'un parcours PCO : <ul style="list-style-type: none">- Il facilite la coordination entre la famille, les professionnels de l'éducation nationale, et les professionnels mobilisés autour de l'enfant.- Il peut participer aux réunions de l'équipe éducative organisées avec les enseignants et les parents.- Il contribue à la mise en cohérence entre le suivi rééducatif et les actions pédagogiques.- Il vient en appui aux enseignants pour leur permettre de renseigner les éléments de repérage dans le livret de parcours inclusif et pour la mise en œuvre des premières adaptations pédagogiques en lien avec la famille.
Intervention en formation initiale et continue	En tant que personne ressource (CF référentiel CAPPEI du BO n°10 du 11-3-2021) : <ul style="list-style-type: none">- Il peut construire et animer des actions de sensibilisation et d'information, ou être sollicité pour participer à des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation en lien avec l'EAFIC ou dans le cadre de formations d'initiatives locales, sans préjudice des actions de conseil et d'accompagnement des enseignants, missions prioritaires.

Conditions requises	
Diplômes requis	Etre titulaire du CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS ou CAEI
Expérience	Expérience d'enseignant spécialisé. Connaissance des élèves avec des TSA.
Temps de travail	Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures).
Qualités souhaitées	Capacités relationnelles, connaissance approfondie des besoins des élèves avec des TSA, sens de l'organisation, capacité à travailler en équipe et à rendre compte, éthique professionnelle, maîtrise des outils numériques, connaissances des ressources existantes pour les élèves avec des TSA
Connaissances et compétences requises	Connaissance des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé. Capacité à travailler en équipe et en partenariat. Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, prise en compte permanente du comportement de l'élève.
Modalités de candidature	L'enseignant souhaitant postuler doit transmettre sa demande d'entretien pour ce poste à la circonscription ASH1 par mail (ce.0941329j@ac-creteil.fr).